

TRAVAUX DU CONSEIL

Réunion du 4 Juillet 2011

SIVU CONSTRUCTION CENTRE DE SECOURS DE THOUARCÉ : ELECTION DE DEUX DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil communautaire doit procéder à la dissolution du SIVU de construction du Centre de Secours et qu'un comité syndical doit être réélu afin de procéder à cette dissolution. Aussi, chaque commune adhérente doit élire deux délégués.

Marcel Planchenault et Martine Gigon se déclarent candidats pour être délégués auprès du syndicat. A l'unanimité, M. Planchenault et Mme Gigon sont élus délégués auprès du SIVU de construction du Centre de Secours de Thouarcé.

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'AUBANCE : AVIS SUR AUTORISATION DES TRAVAUX DU CONTRAT TERRITORIAL LAYON/AUBANCE

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable sur la partie autorisation relevant des travaux du contrat territorial Layon/Aubance volet milieux aquatiques.

L'enquête publique qui a débuté le 10 juin sera close le 12 juillet.

TRAVAUX ZONE ARTISANALE

Monsieur le Maire fait part que les travaux de terrassement débiteront fin août et qu'il est toujours dans l'attente de la réponse d'ERDF pour le déplacement de la ligne électrique. La fin des travaux est prévue pour novembre.

TRAVAUX STATION D'ÉPURATION

Monsieur le Maire fait part de l'état d'avancement des travaux. La pose de la clôture doit être effectuée semaine 28, fin des travaux fin juillet.

TRAVAUX ECOLE PUBLIQUE "LA CLEF DES CHANTS"

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 1 concernant le lot plomberie. Celui-ci s'élève à 900 € H.T. et correspond à la réfection de l'alimentation générale en eau froide et à la pose provisoire de 2 cuvettes enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer cet avenant.

AMÉNAGEMENT PAYSAGER D'UN ESPACE PUBLIC ET EXTENSION CIMETIÈRE

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension du cimetière ainsi que l'aménagement d'un espace public. Il souligne qu'il serait judicieux de faire appel au savoir faire du C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour assister la commune dans ce projet d'intégration paysagère environnementale et propose à l'assemblée de signer une convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage dont il donne lecture. Le montant de la contribution qui sera demandée à la commune s'élève à 1000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise le Maire à signer la dite convention.

COMMERCE SUPÉRETTE

Monsieur le Maire rappelle les deux candidatures pour la réouverture du commerce.

Le conseil municipal procède ensuite à l'audition des candidats : Monsieur Gaëtan LEFORT suivi de Mme et M. THOMAS (Atout'Heure SPAR de Beaulieu sur Layon). Chacun a exposé son projet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, choisit à l'unanimité la proposition de Mme et M. THOMAS de Beaulieu sur Layon.

Cette réouverture interviendrait début octobre. C'est une nouvelle opportunité pour notre dynamique locale et chacun doit se sentir acteur de son développement.